



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 14 septembre 2022
(OR. en)

12277/22

LIMITE

AG 104
INST 310

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	délégations
Objet:	Conférence sur l'avenir de l'Europe - Suivi: rapport de synthèse préliminaire sur le questionnaire de la présidence

Les délégations trouveront ci-joint un rapport de synthèse préliminaire sur le questionnaire de la présidence relatif à la conférence sur l'avenir de l'Europe.

**Rapport de synthèse préliminaire
sur le questionnaire de la présidence relatif à la conférence sur l'avenir de l'Europe**

Le 27 juillet 2022, dans le cadre du suivi de la conférence sur l'avenir de l'Europe, la présidence a transmis aux délégations un questionnaire¹ relatif à la conférence, visant à leur permettre de faire part de leurs premiers avis sur les trois questions suivantes:

1) Que pensez-vous d'assurer le suivi de la conférence en convoquant une convention conformément à l'article 48, paragraphe 2, du TUE au cours de la présidence actuelle?

2) Pour quelles bases juridiques recensées à l'annexe du présent questionnaire pourriez-vous envisager d'utiliser les clauses passerelles pour passer du vote à l'unanimité au vote à la majorité qualifiée au Conseil?

3) Comment élargir les possibilités de participation des citoyens?

Le présent document fournit une synthèse préliminaire des réponses des délégations reçues jusqu'à présent² à chacune de ces trois questions. Cette synthèse préliminaire pourrait être mise à jour à la lumière des réponses supplémentaires ou complémentaires des délégations.

¹ Voir WK 10759/2022.

² Le 14 septembre à 8 h 30, 23 délégations avaient répondu.

1. Que pensez-vous d'assurer le suivi de la conférence en convoquant une convention conformément à l'article 48, paragraphe 2, du TUE au cours de la présidence actuelle?

La grande majorité des délégations estime qu'il convient, à ce stade, de donner la priorité aux propositions et initiatives qui peuvent être mises en œuvre par toutes les possibilités qu'offre le cadre actuel des traités. Dans cette perspective, de nombreuses délégations font observer que la plupart des propositions issues de la conférence peuvent être mises en œuvre dans le cadre actuel des traités, notamment en utilisant leur potentiel inexploité et les possibilités qu'ils offrent. Certaines délégations soulignent que la modification des traités ne devrait pas être considérée comme une fin en soi.

Par conséquent, la plupart des délégations estiment qu'avant de s'engager dans le processus de révision des traités, il convient de prendre davantage de temps pour procéder à une évaluation structurée et complète, ou estiment qu'une telle décision est prématurée.

Néanmoins, un nombre important de délégations sont disposées, ou ne s'opposent pas, à envisager une modification des traités à un stade ultérieur dans de nouvelles circonstances ou dans certaines conditions. Certaines délégations, en particulier, se disent ouvertes à des réformes institutionnelles dans les cas où celles-ci seraient jugées réellement bénéfiques pour les citoyens, ou nécessaires au fonctionnement ou au renforcement de l'UE. En outre, plusieurs délégations demandent une approche progressive et structurée, avec suffisamment de temps pour un examen approfondi des modifications qui pourraient être apportées aux traités. Plusieurs délégations préconisent un recensement minutieux des dispositions qui pourraient être concernées, notamment au moyen d'un processus de consultation inclusif, ainsi que la définition et la délimitation rigoureuses d'un tel processus, par exemple au moyen d'un accord interinstitutionnel préalable à conclure avec le Parlement européen et la Commission européenne.

Un certain nombre de délégations sont, à des degrés divers, peu favorables à une révision des traités, compte tenu des risques que comporte un processus qu'elles décrivent souvent comme long, complexe et détournant les efforts d'initiatives essentielles, notamment au vu du contexte actuel. Quelques délégations évoquent la nécessité de préserver l'équilibre institutionnel de l'UE, remarquent qu'une conclusion positive n'est pas garantie, ou s'interrogent sur la valeur ajoutée d'un tel processus.

Plusieurs délégations établissent un lien entre une éventuelle révision des traités et le débat sur un ou plusieurs élargissements futurs de l'UE, ou la perspective de tels élargissements, en particulier en ce qui concerne les modalités de fonctionnement de l'UE.

2. Pour quelles bases juridiques recensées à l'annexe du présent questionnaire pourriez-vous envisager d'utiliser les clauses passerelles pour passer du vote à l'unanimité au vote à la majorité qualifiée au Conseil?

En raison de la forte sensibilité politique de cette question, plusieurs délégations indiquent qu'elles auraient besoin d'un délai supplémentaire pour y répondre, certaines évoquant la nécessité d'un examen approfondi, de consultations internes ou d'une analyse d'impact. À cet égard, certaines délégations ont fourni des réponses partielles et ont précisé qu'elles avaient l'intention de compléter leur réponse à un stade ultérieur. Certaines ont entamé un travail de réflexion approfondi afin d'analyser les bases juridiques recensées dans le questionnaire ainsi que les implications d'une telle évolution du processus décisionnel. La synthèse des réponses ci-dessous ne peut donc pas être considérée comme complète ou exhaustive.

Les points de vue exprimés jusqu'à présent par les délégations sont contrastés. Les avis divergent, par principe, sur la possibilité de recourir à des clauses passerelles pour passer du vote à l'unanimité au vote à la majorité qualifiée au Conseil.

D'un côté, plusieurs délégations sont disposées à envisager d'utiliser les clauses passerelles pour passer du vote à l'unanimité au vote à la majorité qualifiée au Conseil dans certains secteurs, indiquant que cela faciliterait l'adoption des actes nécessaires à l'efficacité de l'action de l'UE et à la réalisation de ses objectifs. D'un autre côté, certaines délégations estiment que l'extension du vote à la majorité qualifiée pourrait nuire à certains États membres ainsi qu'à l'unité de l'UE, et pensent donc qu'il convient de donner la priorité à l'unanimité entre les États membres. Une délégation suggère plutôt d'envisager une abstention constructive et une coopération renforcée.

En ce qui concerne les délégations disposées à envisager l'utilisation de clauses passerelles pour passer du vote à l'unanimité au vote à la majorité qualifiée au Conseil, les domaines d'action mis en évidence varient. Plusieurs délégations sont disposées à envisager d'utiliser les clauses passerelles en particulier dans le cadre de la PESC, par exemple en ce qui concerne les sanctions, les droits de l'homme ou les missions PSDC. Dans une moindre mesure, certaines délégations se sont également déclarées favorables à l'utilisation des clauses passerelles en ce qui concerne les questions de fiscalité, de politique énergétique et de non-discrimination. Quelques délégations pourraient soutenir le recours aux clauses passerelles pour l'adoption du cadre financier pluriannuel ou son application dans le cadre d'une coopération renforcée. D'autres mesures spécifiques à l'examen concernent le marché intérieur, l'environnement, l'économie, la justice et les affaires intérieures. Une délégation est favorable à une approche progressive et pragmatique, axée sur les domaines où les besoins sont les plus importants et/ou dans lesquels il existe de chances réalistes de faire des progrès.

Toutefois, d'autres délégations ont émis des réserves, ou préconisent le maintien du vote à l'unanimité dans certains domaines tels que la PESC, la PSDC, la fiscalité, les politiques économiques et sociales et l'adoption du cadre financier pluriannuel.

Quelques délégations soulignent également la nécessité de rester attentifs aux changements susceptibles d'interférer avec l'équilibre institutionnel, l'une d'entre elles s'opposant à l'utilisation des clauses passerelles dans le domaine institutionnel.

De nombreuses délégations soulignent que des discussions plus poussées et des travaux supplémentaires fondés sur des analyses approfondies sont nécessaires pour explorer les possibilités offertes par les traités.

3. Comment élargir les possibilités de participation des citoyens?

Dans leurs réponses, les délégations expriment largement leur soutien aux initiatives visant à améliorer l'engagement et la participation des citoyens aux processus décisionnels de l'UE et de ses États membres, soit au moyen d'outils existants, soit au moyen de nouvelles initiatives récemment annoncées par la Commission. Les délégations soulignent également qu'il importe d'améliorer la communication avec les citoyens, en particulier avec les jeunes, afin de rapprocher l'UE de ces derniers et de donner davantage de visibilité aux consultations citoyennes et autres initiatives connexes, et d'assurer une plus grande participation à celles-ci, par exemple avec le soutien des représentations de la Commission dans les États membres, ou au moyen d'activités de sensibilisation dans les écoles. Dans ce contexte, un autre aspect à prendre en compte est la nécessité de trouver un équilibre entre, d'une part, la complexité des processus décisionnels de l'UE et, d'autre part, une participation accrue des citoyens et une meilleure communication à leur égard.

En particulier, un certain nombre de délégations se disent favorables à l'initiative de la Commission visant à organiser des panels de citoyens en amont de propositions essentielles, ainsi qu'à un recours accru aux panels de citoyens européens sur des sujets clés, les recommandations de citoyens sélectionnés de manière aléatoire alimentant les travaux des institutions. Outre ce point de vue, plusieurs délégations soulignent qu'il est tout aussi nécessaire de renforcer ou d'étendre l'utilisation des outils existants, tels que les consultations de la Commission et l'initiative citoyenne européenne, qui devraient également bénéficier d'une plus grande visibilité. Plusieurs délégations font en outre remarquer qu'il importe de mettre au point de nouvelles méthodes et de nouvelles formes de participation des citoyens, au moyen d'outils conviviaux tels que des solutions numériques permettant des interactions rapides, notamment pour garantir une participation plus large des citoyens au processus de consultation sur les livres blancs de la Commission. Toutefois, quelques délégations s'interrogent également sur l'utilité d'institutionnaliser des processus tels que la conférence sur l'avenir de l'Europe.

Un certain nombre de délégations sont favorables au maintien de la plateforme numérique multilingue de la conférence à l'avenir, également pour favoriser les échanges entre les citoyens. Plusieurs se félicitent aussi de la nouvelle plateforme "Donnez votre avis" de la Commission en tant que guichet unique permettant de fournir des informations sur l'engagement et les consultations des citoyens en ligne, et évoquent la nécessité de sensibiliser les citoyens à cet outil. Une délégation suggère l'établissement de rapports réguliers sur les contributions des citoyens à cette plateforme. Par ailleurs, une délégation met l'accent sur l'importance de rendre les sites web de l'UE plus interactifs ainsi que d'accroître et d'améliorer l'utilisation des médias sociaux.

Plusieurs délégations soulignent également l'importance que revêtent les processus existants de consultation des citoyens et des différentes parties prenantes dans le processus décisionnel national, y compris pour définir des positions sur les affaires européennes au niveau national, car ils contribuent à la légitimité démocratique du processus décisionnel de l'UE.

Quelques délégations indiquent en outre qu'il importe d'accroître la transparence du processus décisionnel de l'UE, de manière à mieux y associer les citoyens. Il s'agit également d'améliorer la communication sur la plateforme Eur-Lex et de mettre régulièrement à jour son contenu.

Par ailleurs, pour certaines délégations, il serait judicieux de tenir compte de la nécessité d'obtenir davantage d'informations et d'orientations de la part des institutions de l'UE, ainsi que d'échanger les bonnes pratiques, y compris entre les États membres, afin d'améliorer encore la participation des citoyens.

Enfin, plusieurs délégations réaffirment leur soutien au prochain événement de retour d'information sur le suivi des propositions de la conférence, visant à informer les citoyens des mesures prises par les institutions à cet égard.
